

LE PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL (PCET) DE LA MÉTROPOLE DE LYON

Née en mai 2015, en déclinaison de la Coalition climat 21 nationale, la Coalition Climat 21 Rhône s'est développée dans une perspective de mobilisation climat dès la COP21. Elle rassemble aujourd'hui des associations, collectifs et organisations syndicales.

Elle agit en faveur de résultats ambitieux et réalistes dans le domaine des enjeux climatiques et entend poursuivre son action au-delà de l'accord de Paris, tant pour favoriser sa mise en œuvre qu'alerter sur ses manques.

Dans la cadre de la lutte contre les dérèglements climatiques, la Coalition Climat Rhône souhaite s'engager, agir et informer, mais aussi, pour favoriser les liens entre ses organisations, appuyer leurs initiatives et encourager la co-construction de projets, pour s'adresser aux citoyens ainsi qu'aux responsables publics et décideurs.

La Coalition Climat Rhône a choisi de constituer un groupe de travail pour étudier et questionner le Plan Climat Énergie de la Métropole de Lyon, puis proposer des initiatives possibles. Vous trouverez ci-après des éléments concernant :

- Le contenu et périmètre du PCET
- Le bilan actuel et une analyse technique de certains aspects du PCET
- Des réflexions sur les enjeux politiques et sociaux
- Une annexe sur la gestion des déchets.

Le groupe de travail , à partir du travail déjà engagé dans le PCET, préconise, en fonction des problématiques, d'interpeller, sensibiliser et agir, afin de faire prendre conscience de la place des territoires face aux enjeux climatiques.

Le groupe de travail s'interroge concernant :

- La difficulté à obtenir des résultats face aux forces/lobbys qui influencent et régulent l'économie de marché
- Les leviers normatifs dont dispose la métropole ou sa capacité à agir
- Les actions incitatives auprès des entreprises ou en terme de recherche, comme celles de soutien aux initiatives citoyennes
- L'exemplarité de la métropole lorsqu'elle conduit son action publique ou passe des marchés.

Le groupe de travail identifie des sujets pertinents à prioriser localement tels que la consommation, la gestion des déchets, la politique des transports, l'intermodalité, le logement et la rénovation.

Le groupe de travail s'en remet à la Coalition Climat Rhône, en plénière, pour :

- Enrichir, faire évoluer le document
- Identifier les éléments qui permettraient de le compléter et le renforcer

- Envisager l'organisation d'un débat, en sollicitant la métropole de Lyon, et préconiser le cas échéant un cadrage adapté.
- Projeter une ou des pistes d'actions citoyennes communes et concrètes.

HISTORIQUE DU PLAN ENERGIE CLIMAT DE LA METROPOLE DE LYON

Un processus en route depuis 1992

Le Plan Énergie Climat Territorial de la Métropole de Lyon s'inscrit dans un processus démarré au moment de la Conférence Mondiale de Rio (juin 1992). Cette démarche, assez innovante à l'époque, entraîne une réflexion systémique et une volonté d'être solidaire des grands enjeux planétaires.

Ce processus se réalise par des étapes, dont voici les plus significatives :

✓ Deux chartes d'Écologie Urbaine du Grand Lyon – 1992/1997.

Elles se traduisent par la réalisation de 150 actions, un suivi et une évaluation permanente de la politique en matière d'environnement dans le GL. L'écologie urbaine fait partie intégrante du développement durable.

✓ L'agenda 21 du Grand Lyon sur la voie du développement durable – 2003/2005

Au retour du Sommet de Johannesburg, le livre blanc sur le développement durable au Grand Lyon lance l'élaboration de l'Agenda 21 communautaire. Il est adopté, trois ans après, par l'assemblée communautaire en mai 2005.

Il comprend 5 orientations fondamentales :

- favoriser simultanément la cohésion sociale et le développement économique,
- participer à la lutte contre l'effet de serre,
- améliorer le cadre de vie des habitants,
- animer avec les communes la prise en compte du développement durable de manière partenariale,
- mobiliser l'institution communautaire pour un développement durable.

Pour leur mise en œuvre, un plan d'actions comprend 86 fiches-actions et prévoit la mise en place d'un observatoire du développement durable.

✓ Le diagnostic Climat Grand Lyon – 2009

<http://blogs.grandlyon.com/plan-climat/files/downloads/2010/09/23240227-Diagnostic-Climat-synthetique.pdf>

Dès 2005, le Grand Lyon s'était fixé des objectifs en adéquation avec ceux poursuivis par l'Europe : moins 20% d'émissions de GES, moins 20% de consommation d'énergie, plus 20% d'énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie, d'ici 2020 (les 3 X 20), et une division par 4 des émissions de GES (moins 75%) à l'horizon 2050, par rapport à l'année 2000.

Diagnostic 2009 (source : COPARLY – Comité pour le Contrôle de la Pollution Atmosphérique dans le Rhône et la Région lyonnaise)

Secteurs principaux	Conso énergie	Émissions GES
Transports	24%	29%
Résidentiel	29%	17%
Tertiaire	20%	13%

Le Plan Climat du Grand Lyon recouvre l'ensemble des plans d'actions des acteurs du territoire.

Le Plan Climat du Grand Lyon en 3 points :

- Impliquer les services de la Communauté urbaine dans un objectif d'exemplarité,
- Introduire des objectifs climatiques dans les politiques urbaines,
- Fédérer les acteurs du territoire autour d'objectifs communs.

✓ **Des scénarios pour une Métropole sobre en carbone – 2010/2011**

<http://blogs.grandlyon.com/plan-climat/download/3456/>

Il est nécessaire de bien prendre en compte les limites de l'action de la Métropole ! Elle n'a en effet de prise que sur 25% des émissions de GES sur son territoire : ses propres services 5% et ses compétences 20% (habitat, déplacements, urbanisme, environnement). Les 75% restant concernent les entreprises (installations industrielles, transport de marchandises...), les communes, les habitants (logements privés, transports, consommation).

Il lui faut donc mobiliser le plus grand nombre d'acteurs institutionnels, sociaux, économiques, associatifs,...

Différents scénarios sont recherchés pour mieux définir le plan d'action partenarial :

- sur les thèmes : entreprises, transports, habitat (dont 19% des ménages potentiellement en situation de précarité énergétique, soit environ 50000 logements), énergie,
- sur des volets transversaux : urbanisme (politique des transports et déplacements, politique d'urbanisme et d'habitat), contribution des communes aux scénarios, propositions du Conseil de Développement sur mutation et modes de vie, déclics pour une consommation et des loisirs responsables.

✓ **Le plan d'action partenarial – nov 2011**

<http://blogs.grandlyon.com/plan-climat/download/3469/> et

<http://blogs.grandlyon.com/plan-climat/download/3485/>

Créé avec plus de 200 structures représentant : industrie/producteurs d'énergie, tertiaire (habitat et bâtiments, transport, etc.), société civile, institutions, laboratoires de recherche privés et publics.

Engagements des participants à réduire les émissions de GES de l'agglomération de 20 % d'ici à 2020, par rapport à l'année 2000.

L'action publique du Grand Lyon se traduit par :

- la poursuite du Plan modes doux,
- le développement des réseaux de chaleur sans oublier la biomasse,
- la création d'un Plan Local d'Urbanisme compatible « 3 x 20 » et « Facteur 4 »,
- l'organisation de la ville pour réguler l'usage de la voiture,
- l'optimisation de la motorisation des véhicules particuliers ,
- la compensation par un Fonds Climat Énergie des émissions de CO₂,

- l'optimisation des motorisations et l'amélioration de l'organisation du transport de marchandises.

Le Grand Lyon est l'animateur du territoire et des partenariats (mobilise, fédère, coordonne les initiatives au-delà de son strict champ de compétences). Il est coproducteur de l'innovation avec les entreprises (offre de terrains d'expérimentation, aide au montage de projets...).

✓ Les points d'étape

Depuis 2011, tous les deux ans, se tient une Conférence Énergie Climat.

La dernière s'est déroulée un mois avant la COP21. La prochaine aura lieu en 2017.

Évolution des émissions de GES par secteur (2000/2013) :

Secteurs	Évolution 2000/2013	Objectif 2020
Industries pétrolières, gestion des déchets, autres industries	-16%	-20,90%
Transports	-12%	-21%
Résidentiel	-10%	-28%
Tertiaire	5%	-11%

Avancées :

Transports

- 620 kms de pistes cyclables (prévision 2020 = 920 kms),
- 1,4 million de voyages quotidiens sur le réseau TCL (2006/2014 : + 24%),
- 3800 abonnés à l'auto partage,
- ...

Habitat

- 2500 logements rénovés BBC,
- construction de 3350 logements sociaux et privés/an entre 2008 et 2014, avec le référentiel « Habitat durable »,
- familles à énergie positive : 100 familles/an, soit un total de 460 familles (72 en 2010) (suivi par l'ALE),
- ...

Énergie

- 7,6 millions de tonnes de CO2 émises par an par l'agglomération (données de 2006),
- moins 11% d'émissions de CO2 entre 2000 et 2013,
- part des énergies renouvelables dans les 6 réseaux de chaleur = 54%, 70000 logements concernés. Objectif d'évolution 2010/2020 : doubler le nombre de logements raccordés à un réseau de chaleur,
- puissance totale en place évaluée à 70 MW pour le bois-énergie (soit 44 % de l'objectif 2020), 20 MW pour le solaire Photovoltaïque et 10 à 20 MW pour le solaire thermique,
- plate forme de recherche "Gaya" (11 partenaires). Objectif : développer une filière de production de biométhane à partir de gazéification de la biomasse en 2017,

Un partenariat nécessaire

Conférence Énergie Climat, scène de gouvernance du territoire.

En 2015, 85 acteurs dans le domaine de l'énergie, des transports, de l'habitat et des entreprises, représentent 5 secteurs : industrie/producteurs d'énergie, tertiaire (habitat et bâtiments, transport, etc.), société civile, institutions, laboratoires de recherche.

En voici quelques partenaires :

Sociétés : Adecco, Biomérieux, COFELY GDF Suez, CNR, CA Centre-Est, Casino, EDF, Eiffage, IFP, SNCF, SUEZ, TOTAL,...

Acteurs relais : ABC HLM, Only Lyon, ALE, BTP Rhône, CAPEB, CCI Lyon, CMA Lyon, MEDEF, Métallurgie Rhodanienne, Rhonalpénergie,...

Institutions : ADEME, Hôpitaux de Lyon, SYTRAL, Université de Lyon, des communes du territoire,...

En 2015,

- 12 communes de la Métropole mettent en œuvre ou construisent le PCET, soit 66% de la population (suivi par l'ALE),
- 27 communes sont signataires, soit 86% de la population.

Pour information :

Blog du Plan Climat Énergie : <http://blogs.grandlyon.com/plan-climat/>

Point d'étape 2013 : <http://blogs.grandlyon.com/plan-climat/download/3511/>

Point d'étape 2015 : http://blogs.grandlyon.com/plan-climat/files/downloads/2015/11/2015_PlanClimat_Point_Etape.pdf

Synthèse : http://blogs.grandlyon.com/plan-climat/files/downloads/2015/11/2015_plaquette_point_etape.pdf

CONTENU DU PLAN ENERGIE CLIMAT TERRITORIAL DE LYON

1. quel contenu ?

Vision 2020 d'une agglo sobre en carbone (3X20 et facteur 4 !)

Projet - 20 % d'émission de CO2 (p 11)

Secteur	Tendanciel	baisse volontaire	bilan	Commentaire	Le point
Transports de passagers	+ 12,3 % (hausse population)	-23,5	-21	Une bonne part résulte des changements de comportements et peu d'action publique en plus à effet différé (urbanisme)	1/4 d'une année gagné grâce aux TC et un peu aux modes doux
Transport de marchandises	- 15 % (performance des moteurs)	-5	- 20	Optimisme sur le tendanciel et faiblesse de l'action	Amélioration logistique
Habitat	- 6	- 34	- 28	Comment arriver à - 14	Amélioration de

				en rénovation	l'accompagnement en ancien et hausse des BBC en neuf
Tertiaire	+ 16	- 27	- 11	Comment arriver à - 11 en rénovation	
Industrie-énergie	-15	- 5,6	- 20,6	La crise sinon (presque) rien	Hausse EnR et du récupérable en réseaux de chaleur ; hausse filière bois et biomasse Indus : Effort des gros et appui aux PME ;

Conclusion : un projet insuffisamment volontariste, lent à se mettre en place ; sur les 3 X 20, seule celle concernant le CO2 est vraiment appliquée, les deux autres, renouvelable et économies, restant à la traîne ; quant au facteur 4 !, rien pour résoudre les vulnérabilités (p 34).

Examen de quelques actions

Transports : en TC comme en modes actifs, la politique des dernières années porte ses fruits mais sans la volonté d'accélérer dans le plan de mandat 2015-2020. Optimod est intéressant mais quel impact ?

Bâtiments : en rénovation comme en neuf, les phases d'expérimentation auraient dû permettre d'accélérer.

Énergie : projet TRANSFORM sur la Part-Dieu : consommer moins avec plus de 2 fois plus de surface construite; légère progression des renouvelables, des récupérées et des réseaux de chaleur (6 dans la Métropole).

2. Comment y parvenir ?

Un objectif très "politique" mais apolitique :

"Fédérer l'ensemble des acteurs dans une approche partenariale" dans le cadre de la CEC (conférence énergie climat) ; cinq groupes d'acteurs : Entreprises, tertiaire, société civile et institutions, recherche. »

"Pour garantir la réussite des 3 X 20 et faire du PCET un facteur de rayonnement et de dynamisme économique".

Aux acteurs de s'engager pour celles des 26 actions qui les concernent et dans le cadre des 7 postures du Grand Lyon :

- collectivité exemplaire,
- producteur d'action publique,
- moteur de changement des comportements,
- animateur du territoire et des partenariats,
- coproducteur de l'innovation avec les entreprises,
- communique (à son profit et à celui des principaux émetteurs),
- rend des comptes.

Ces différents points semblent raisonnables, sérieux, sans priorité mobilisatrice susceptible de faire suffisamment avancer les choses, sauf la notoriété de la métropole et de son président.

QUELLES POSSIBILITES ET PERSPECTIVES D'INTERPELLATION ?

Si techniquement le PCET repose sur une base solide et présente un ensemble logique d'actions, il n'entraîne pas, au-delà du tendanciel, de réduction sensible de production de GES, faute d'ambition suffisante dans plusieurs domaines.

Dans la perspective d'interpellation des pouvoirs publics locaux et des services, le groupe envisage d'approfondir deux grands types d'actions :

Celles auprès des entreprises privées

Celles relevant directement de l'action publique

1. Les actions en direction des entreprises privées :

Il s'agit d'un domaine essentiel de l'action climat (% de GES de l'agglo) pour lequel les pouvoirs locaux semblent démunis, face aux acteurs privés alors qu'ils sont déterminants dans le fonctionnement économique et donc dans le niveau d'émission. Pourtant il nous semble que quelques voies peuvent être davantage explorées, principalement de manière incitative mais aussi normative.

Sur ce plan normatif, il faut explorer du côté du pouvoir de police des collectivités publiques en matière de santé, de qualité de l'air, de protection des ressources (voir interdiction de circulation des véhicules trop polluants à Paris) ; est-il possible dans une perspective d'abaissement des plafonds d'émissions toxiques dans l'agglo d'imposer des plafonds d'émission de GES aux entreprises les plus polluantes ?

Les actions incitatives en direction des entreprises sont partiellement à l'œuvre dans le PCET actuel ; souvent de l'ordre cosmétique ou publicitaire, elles pourraient sans doute avoir plus de force, avec

- Incitation par la collectivité à l'innovation des entreprises par l'aide à la production et à l'échange de connaissances : aide à la mise en place d'autres plateformes/pépinières sur le modèle en place à Feyzin ; (co-) financement de programmes de recherche/développement, organisation de colloques ...
- Mise en place d'incitations à la voie citoyenne en direction des syndicats des entreprises et des groupes de citoyens, en lien avec la Responsabilité Sociale et Environnementale des Entreprises (RSEE) : visibles, mesurables, suivies, en faveur de comportements vertueux, (concours d'idées, formation, challenge,...)
- Lobbying auprès des pouvoirs publics nationaux et européens ...

2 Les actions de la collectivité sur ses domaines de compétence

En matière de transports et de déplacements, le développement récent des TC et des modes actifs (vélo, marche ...) pourrait être encore accéléré, par ex doublé en 10 ans. A côté des questions en matière d'infrastructure et de mode de transport, se pose aussi celles de la tarification, des facilités apportées à la mixité des déplacements (voiture/TC, train/vélo, ...).

En matière d'amélioration des performances énergétiques du bâti (logements, écoles, collèges, bâtiments administratifs, culturels et sportifs,...) enjeu important du point de vue social et climatique, les expériences réalisées dans l'agglo et dans d'autres lieux, permettent de mettre en place une politique ambitieuse, en profitant notamment du faible niveau des intérêts d'emprunt et du retour sur investissement pour les usagers (malgré la faiblesse du prix du pétrole) ; l'action peut aussi inclure l'appui au développement de coopératives d'habitants.

Les choix en matière d'urbanisme (PLUH) et de politique foncière en complément, sont également à questionner.

Le traitement des déchets constitue aussi une voie de plus en plus importante, notamment du fait du renouvellement prochain de certains équipements ; Alain regarde. Il s'agit aussi de favoriser la réduction du volume à traiter et de considérer les déchets comme des ressources (tri dont compostage géré par la collectivité pour en garantir l'efficacité écologique et son utilisation, ...).

La restauration, collective et privée, constituent aussi un enjeu important sous deux aspects : contenu des appels d'offres et aides au développement des « filières de proximité » et circuits courts. L'expérience de l'agglo sur la conso et sur l'agriculture périurbaine pourrait favoriser une politique bcp plus active sur l'alimentation, en lien avec les attentes/besoins des consommateurs, notamment des quartiers populaires et

avec la politique nationale des PAT (Programmes Alimentaires Territorialisés, initiés par la LAAF de décembre 2014).

En tant que pilote du PCET, la métropole doit montrer l'exemple aux autres acteurs, par exemple en matière d'abonnement électrique à Enercoop.

Surtout, en tant qu'instance politique du territoire de l'agglo, elle doit rechercher au cours de ses actions impliquant (faisant participer) les habitants (logements ...) et plus largement par son positionnement politique, par sa stratégie d'information et de communication, impliquer bcp plus les citoyens en tant que producteurs/consommateurs (sources d'émission et de leur réduction) et en tant qu'acteurs politiques (débats, démocratisation des choix).

Dans la sensibilisation et l'implication citoyenne, il pourrait être développer une application (Internet,...) mettant en relief l'évolution des émissions de GES individuelles, réparties entre Public, entreprises, services, logements,...

En conclusion provisoire, le nécessaire et urgent renforcement de l'action climat implique que la Métropole élabore un autre PCET dans lequel la Métropole (élus, services, organismes associés) :

- Favorise la mobilisation de tous les moyens disponibles, susceptibles de faire sensiblement évoluer les entreprises,
- renforce ses actions dans les domaines de sa compétence, y compris indirecte ou partagée,
- favorise l'implication des citoyens sur les deux volets de leurs pratiques.

Il n'y a plus de temps à perdre ! C'est maintenant qu'il faut passer à la vitesse supérieure !

Sur la suite

Améliorer ce doc

Explorer les différents points

Consulter certains sites : RAC qui a des choses sur le sujet, ...

Annexe –

PLAN D'ACTION STRATEGIQUE DE GESTION DES DECHETS 2007-2017 ET SCENARIO DE GESTION DES DECHETS A L'HORIZON 2030

En marge du Plan Climat Energie Territorial, une démarche spécifique de la Métropole sur la question du traitement des déchets :

1/ Plan adopté au Conseil Communautaire en 2007 après un an d'un Groupe de Travail d'élus représentant tous les groupes politiques.

20 actions sont décidées pour répondre à 6 enjeux :

- Gérer les déchets « dans le cadre du développement durable »
- Réduire l'enfouissement
- Augmenter la valorisation matière (recyclage ...)
- Limiter le recours à l'incinération
- Maîtriser les coûts
- Anticiper les futurs moyens de traitement (les 2 usines d'incinération de Gerland et Rillieux arrivant en fin de vie vers 2020 ...)

2/ Scenarion adopté en 2011 :

- hypothèse de départ où la réduction des déchets en 2030 atteindra les 15% par rapport à 2009. la priorité en matière de traitement des déchets étant la réduction à la source.
- prévisions 2030 issues du scénario : +25% pour la valorisation matière, +39% pour le compostage avec la mise en place d'une collecte sélective des bio-déchets pour les gros producteurs, et a contrario -61% pour l'enfouissement avec le traitement d'une partie des encombrants, et -11% pour l'incinération.
- Intégration partielle de l'enjeu des déchets industriels (qui ne sont pas de compétence Métropole, et qui ne font même pas partie des objectifs du Grenelle de l'environnement, mais qui représentent une quantité globale qui est à peu près la moitié de celle des ordures ménagères et assimilées. 100 000 tonnes par an seraient valorisées pour les réseaux de chaleur, avec un pouvoir calorifique supérieur à celui des ordures ménagères.

3/ point d'étape en 2012 :

- Sur la réduction des déchets à la source :
baisse non négligeable dans la production de déchets par habitant (avec 316 kg/an/hab, on en est à -10% depuis 2007). C'est cependant presque compensé par la hausse de la population, qui entraîne un tonnage collecté plutôt stagnant.
- la collecte sélective et le recyclage
La collecte sélective progresse en tonnage comme en pourcentage. La qualité de la collecte sélective s'améliore également : les refus de tri ne sont plus que de 24,3% (on est parti du double, 48%, en 2003)- l'objectif de descendre à 20% est atteignable (avec la diversification des actions de sensibilisation, ou la mise en place de bacs operculés)

La progression des apports volontaires, que ce soit en déchetterie (+14% depuis 2007) ou en silo à verre (+16% depuis 2007) est notable, témoignant d'une réelle implication des habitants. La fréquentation des déchetteries a doublé en 10 ans, c'est sans doute l'évolution la plus sensible. La poursuite du plan de développement des déchetteries sur le Grand Lyon est donc capital.

Sur le Recyclage :

La valorisation matière et organique atteint aujourd'hui au total 28% de la collecte. C'est en progression. Mais Le Grenelle de l'environnement avait fixé à 35% le taux à atteindre en 2012, et 45% à atteindre en 2015. Nous restons donc pour l'instant en deçà des objectifs.

La valorisation organique devrait augmenter, notamment avec le traitement des déchets organiques des gros producteurs (cantines scolaires, etc), ou avec le développement du compostage domestique.

D'autres marges de manœuvre restent possibles pour la valorisation matière, avec le possible recyclage d'autres plastiques, avec l'élargissement du recyclage des textiles, avec le développement des recycleries, avec la rapide augmentation du traitement des matériels électriques en déchetterie, etc.